

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 11 juin 2019, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, sur le projet de concession de la plage naturelle du Pradon sur le territoire de la commune de Carqueiranne.

La concession a une emprise globale d'environ 2 340 m² composée d'une superficie de sable émergé de 2 260 m² et d'un linéaire de 134 m et d'aménagements divers pour 80 m² ; elle comprend deux lots de plage et une zone d'occupation spécifique.

Le projet ne nécessite ni étude environnementale, ni étude d'impact.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 33 jours de l'enquête publique, du **1^{er} juillet 2019 au 2 août 2019**, dans les lieux ci-dessous :

Mairie de Carqueiranne	Métropole Toulon Provence Méditerranée
Place de la République 83320 Carqueiranne Lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h – 14 h à 17 h 30	Le Vecteur - 107 boulevard Henri Fabre 83041 Toulon cedex 09 Lundi au vendredi 9 h à 12 h – 14 h à 17 h

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie – Place de la République - 83320 Carqueiranne ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-colonel de Gendarmerie (E.R.), désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Carqueiranne	Métropole Toulon Provence Méditerranée
Lundi 1 ^{er} juillet 2019	9 h – 12 h	–
Mardi 9 juillet 2019	14 h – 17 h	–
Mercredi 17 juillet 2019	–	9 h – 12 h
Jeudi 25 juillet 2019	14 h – 17 h	–
Vendredi 2 août 2019	9 h – 12 h	–

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du préfet, responsable du projet de concession (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service domaine public maritime et environnement marin, Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en mairie de Carqueiranne, en préfecture du Var (DDTM du Var, service aménagement durable) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var pourra accorder la concession de plage à la Métropole Toulon Provence Méditerranée par arrêté préfectoral.